



#LALETTEDELAELANCE

Construire la France de 2030

L'édito

Bonne nouvelle pour la Corrèze, le 22 octobre dernier, le ministre de l'économie, des finances et de la relance a annoncé que l'entreprise Euclide Mecanat allait bénéficier d'un financement du plan de relance.

Avec la montée en puissance de France Relance d'autres succès corréziens suivront dans les semaines et les mois à venir.

Car le plan de relance s'inscrit dans résolulement dans les territoires. C'est pour le Gouvernement « un gage d'efficacité, de rapidité, mais également d'équité et de cohésion dans les territoires ».

Sur les 100 milliards d'euros de France Relance, 16 milliards seront ainsi suivis directement par les préfets de région. Les préfets de département y seront largement associés.

Avec les consulaires, les services de l'Etat en Corrèze et en région sont pleinement mobilisés pour détecter et accompagner les projets des entreprises susceptibles d'accélérer la relance et les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leurs situations.



Salima Saa - Préfète de la Corrèze

Euclide Mecanat lauréate du fonds de soutien à la modernisation et à la diversification de la filière aéronautique

Lauréat
France
Relance

L'entreprise corrézienne, spécialisée dans la production de pièces prototypes et en petites séries, fait partie des 10 projets industriels portés par des entreprises de Nouvelle-Aquitaine retenus dans le cadre de ce fonds de soutien.

Le projet « Mecanat 2023 » vise à moderniser et numériser les outils de production pour développer son activité d'usinage de précision vers l'aéronautique mais également d'autres marchés comme la Défense, l'énergie et les biens d'équipement.

Le dispositif Emplois Francs +

Dans le cadre de France Relance et du plan #1jeunesolution, le montant de l'aide accordée au titre des emplois francs est boosté pour les jeunes de moins de 26 ans entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021 avec la création « d'emplois francs+ ».

Le dispositif qui vise à accompagner l'entreprise qui recrute un jeune de moins de 26 ans **résidant dans un quartier politique de la ville** est bonifié.

Pour toute embauche d'un jeune demandeur d'emploi:

- inscrit à pôle emploi ou adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle,
- âgé de moins de 26 ans

Impact tous
secteurs

- dont le contrat est signé entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021
- en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, l'aide est portée à 17000€ sur trois ans (7000€ la 1ère année, 5000€ les années suivantes) pour un CDI, à 8000€ (5500€ la 1ère année, 2500€ la 2ème année) pour les CDD.

Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique

Impact
TPE/PME
tous secteurs

La transition écologique et énergétique est un axe fort de France Relance. Afin d'accompagner les TPE/PME dans leurs travaux de rénovation énergétique, France Relance met en place un crédit d'impôt qui leur est spécialement destiné.

Pour les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de l'efficacité des bâtiments tertiaires des TPE/PME, les entreprises bénéficieront d'un crédit d'impôts correspondant à 30% des dépenses éligibles dans la limite de 25000€ de crédit d'impôt par entreprise.

Sont éligibles les TPE/PME de tous secteurs dès lors qu'elles sont soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, qu'elles soient propriétaires ou locataires des locaux.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez déclarer les dépenses éligibles engagées (devis signé) au cours de l'année concernée par la déclaration d'impôt. L'assiette de la dépense éligible intégrera le montant total hors taxe des dépenses (incluant le coût de la main d'oeuvre, une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage).

Il est nécessaire de faire appel à un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) pour la réalisation des travaux.



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Appel à projets écosystèmes territoriaux hydrogène

Impact
Industrie
Collectivités

L'AAP « Écosystèmes territoriaux hydrogène » de l'ADEME a pour but de soutenir les collectivités et entreprises souhaitant investir dans la production et la distribution d'hydrogène renouvelable ou décarboné, pour des usages industriels et en mobilité.

Ce présent appel vise à aider des investissements dans des écosystèmes, qui associent infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène. Les usages plus particulièrement visés sont :

- les usages industriels : emploi d'hydrogène dans la chimie, la métallurgie, l'électronique, etc.
- les usages en mobilité : premiers déploiements de véhicules hydrogène dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises.
- certaines applications stationnaires, s'appuyant sur des groupes électrogènes avec pile hydrogène, pour l'événementiel et le BTP, ou en soutien aux réseaux et micro-réseaux dans les zones non interconnectées (ZNI).

Les projets pourront associer des consortiums d'acteurs, qu'ils soient privés ou publics. La participation des collectivités territoriales est fortement attendue, en tant qu'actrices du développement de ces nouvelles infrastructures et usages, en cohérence avec leurs actions de transition écologique.

Les **dates limites de dépôt des projets** sont le **17 décembre 2020**, le **16 mars 2021** et le **14 septembre 2021**.

Plus d'informations à l'adresse suivante: <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>